

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 19 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 - présents : 20 - votants : 20

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Yvinec, Merdy, Quédec, Gallou, Marrec, Hernot, Marec Prigent, Argouarch, Bouillon, Brochain, Coulier, Liard, Maubian, Nédélec, Péron, Séné, Tanguy, Tourbot N

Absents et excusés : MM Tourbot, Avetand, Castrec

Secrétaire de séance : M. HERNOT Jean Pascal

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du conseil municipal du 26 mars 2015
2. Communauté des Communes : service commun Urbanisme : convention de mise à disposition
3. Communauté des Communes : Prestation de numérisation des réseaux humides
4. Marché de voirie : attribution du marché
5. S.D.E.F. Extension de l'éclairage public : route de la croix Neuve
6. Participations aux écoles privées
7. Ligne de Trésorerie : renouvellement
8. Tirage au sort des jurés d'Assises pour 2016
9. Convention du Festival Littérature Jeunesse
10. Subvention complémentaire
11. Questions diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES : SERVICE COMMUN URBANISME : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

M. Bernard GOALEC, Maire, Vice-Président de la Communauté des Communes, informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, prend fin pour la plupart des communes de la CCPLD.

Afin de garantir la sécurité juridique des actes que les Maires sont appelés à signer en matière d'urbanisme, la Communauté des Communes du Pays de Landerneau-Daoulas a élaboré une proposition de gestion mutualisée de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la mise en place d'un service commun.

La création de ce service a été officiellement adoptée lors du conseil de Communauté du 27 mars 2015. Le service prendra ses fonctions dès le 1^{er} juillet 2015.

Afin de finaliser le partenariat entre la CCPLD et la Commune de PLOUEDERN, je vous propose de signer deux conventions :

1) Convention de création du service commun Urbanisme

Cette convention, qui fait l'objet d'un envoi séparé, acte le fait que les Communes - 18 concernées sur les 22 communes membres) et la Communauté décident de créer, à compter du 1^{er} juin, un service commun, géré par la CCPLD dans le domaine suivant : urbanisme-instruction des autorisations et planification des documents d'urbanisme.

2) Convention de mise à disposition du service commun Urbanisme

Cette convention a pour objet de répartir les rôles et les missions respectifs de la Communauté des Communes en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juin 2015.

Cette convention sera signée par la CCPLD et toutes les communes concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer les dites conventions.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES : PRESTATION DE NUMÉRISATION DES RÉSEAUX HUMIDES

M. André MARREC, Adjoint au Maire en charge de l'assainissement, informe l'assemblée que la Communauté des Communes du Pays de Landerneau-Daoulas poursuit la démarche engagée de numérisation des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et eau potable sur les communes de son territoire.

Dans ce cadre, la Commune de PLOUEDERN souhaite faire numériser les documents en sa possession relatifs à ces réseaux.

La CCPLD, en conformité avec la délibération n°2104-169 du 11 décembre 2014 prise par le Conseil Communautaire, propose de définir, par convention pour chaque commune, les modalités de prise en charge des frais liés au projet.

La Communauté prendra à sa charge les dépenses engagées dans le cadre de la procédure de marché public, le rapport d'analyse et la mise au format de la base ainsi que le coût de la prestation numérisation du réseau d'eaux usées (prise de compétence communautaire de l'assainissement au 1^{er} janvier 2013).

La Commune prendra à sa charge le coût de la prestation de numérisation pour la part qui la concerne, réseaux eaux pluviales et eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer la convention avec la Communauté des Communes du Pays de Landerneau-Daoulas qui sera annexée à la présente délibération.

MARCHÉ DE VOIRIE 2015 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

M. Bernard YVINEC, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée la procédure d'avis public à concurrence lancé, relatif au programme de voirie 2015.

A l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres du 30 avril dernier, la commission a décidé d'attendre le rapport d'analyse du maître d'œuvre et a proposé de partir en négociation avec les entreprises en ne retenant que

- la tranche ferme (Route de la Croix Neuve : voirie, eaux pluviales, plantations et maçonnerie, signalisation ; Piste cyclable de Quinquis Marc et revêtement de chaussée à Prat Guen)
- les tranches conditionnelles : 1 (revêtement de chaussée à Kergornec Névez et Coat Lespel Bras, pose d'un réseau d'eaux pluviales rue des Bois) et 2 (bitumage de la VC n°5).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 avril dernier et propose de retenir l'offre la mieux disante formulée par l'entreprise COLAS, pour un montant de travaux de 273.560,30 € HT, soit 328.272,36 € TTC, tout en précisant que le lot « Eclairage public » a été déclaré sans suite étant donnée la gestion déléguée au S.D.E.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la souveraineté de la commission d'appel d'offres dans sa décision,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y référant.

S.D.E.F. : EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2015 : ROUTE DE LA CROIX NEUVE

M. Bernard GOALEC, Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'extension de l'éclairage public : route de la Croix Neuve.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le S.D.E.F. et la commune de PLOUEDERN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au S.D.E.F.

L'estimation des dépenses se monte à :

➤ Eclairage Public : 29.000,00 €

Selon le règlement financier voté par délibération du S.D.E.F. le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

➤ Financement du SDEF : 5.625,00 €

➤ Financement de la Commune : 23.375,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Accepte le projet d'extension de l'éclairage public : route de la Croix Neuve, pour un montant de 29.000 € HT
- ✓ Accepte le plan de financement proposé par le Maire
- ✓ Autorise M. le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

PARTICIPATIONS AUX ÉCOLES PRIVÉES DE LANDERNEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la décision de la Commune de PLOUEDERN de participer aux charges de fonctionnement des écoles privées de Landerneau accueillant des enfants de Plouédern,

Et suite à la présentation de M. Jean Pascal Hernot, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

A l'unanimité, après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à verser une participation financière de 297,37 € par enfant aux établissements suivants :

Ecoles	Nbre élèves	Participation
Ecole Notre Dame du Tromeur	21	6.244,77
Ecole Saint Julien	14	4.163,18
Ecole Saint Nicolas	3	892,11
Ecole Diwan	3	892,11
total	41	12.192,17

LIGNE DE TRÉSORERIE : RENOUELEMENT

M. Jean-Pascal Hernot, Conseiller Municipal Délégué aux Finances, rappelle à l'assemblée l'existence d'une ligne de trésorerie de 150.000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne arrivant à échéance.

Aujourd'hui, la consultation bancaire a été sollicitée sur un montant identique.

Après étude des propositions émises par les divers établissements bancaires, M. Jean-Pascal Hernot propose de retenir la meilleure offre formulée par la Banque ARKEA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide de retenir leur proposition, soit :

Montant : 150.000 €

Durée : 12 mois

Commission d'engagement : 0.25 %

Taux fixe : Euribor 3 mois

Marge : 1.69 %

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2016

M. Bernard GOALEC, Maire, précise que chaque année, il est nécessaire de communiquer six noms tirés au sort dans la liste électorale en vue de constituer la liste annuelle des jurés d'assises.

LE CONSEIL MUNICIPAL a procédé au tirage qui a donné les résultats suivants :

CHATELIER Michel	160 route du Pont
QUERE Steefen	14 Pen Allen
QUELLEC Sébastien	9 route de Kériel
ROUDAUT épse L'HER Françoise	140 rue de la Fontaine
PORHEL Florence	49C allée du Tromeur
PASSERIEUX Laurent	8 Lotis. la Fontaine

CONVENTION DU FESTIVAL LITTÉRATURE JEUNESSE

Mme Marie-Pierre GALLOU, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que le Festival Littérature Jeunesse a lieu tous les ans à la Toussaint. Il se tiendra du 14 au 23 octobre 2015.

Cette année, la bibliothèque de Plouédern s'est associée à la cinquième édition du festival Landernéen. De ce fait, le 15 octobre, une animation sera proposée aux primaires et maternelles de l'école Saint Ederne par un auteur Jeunesse.

Mme Gallou précise que ce projet engagera une enveloppe de 450 € pour la commune de PLOUEDERN.

Elle invite donc le conseil à se prononcer sur cette participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer la convention.

SUBVENTION AU CLUB DES RETRAITÉS : DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

M. Pascal QUEDEC, Adjoint aux Associations, rappelle à l'assemblée que la distribution du bulletin communal le « Kelou ar Vro » est assurée par le club des retraités depuis septembre 2005.

Le service rendu répondant totalement aux attentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec une abstention (M. Marrec André faisant parti de l'association),

Décide de reconduire la subvention de 1.000 € pour l'année 2015.

QUESTIONS DIVERSES

SÉMINAIRE DU 10 JUIN 2015 A LA FOREST LANDERNEAU

M. Bernard Goalec, Maire, informe l'assemblée qu'un séminaire se tiendra le 10 juin prochain à 18 H à la Forest Landerneau concernant le schéma de mutualisation avant approbation définitive.

PROJET DE LA MAISON MÉDICALE

Une consultation d'architectes sera effectuée prochainement.